

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RAPPORT N° 1

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet la présentation des orientations budgétaires pour 2019 ainsi que des engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 3312.1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte national toujours plus contraignant pour les finances des collectivités locales.

Après quatre années de baisse, la dotation globale de fonctionnement est maintenue à un niveau extrêmement bas avec seulement 41 M€ versés par l'Etat en 2019 contre 130 M€ en 2013.

Dans le même temps, notre participation aux fonds de péréquation et de solidarité n'aura jamais été aussi élevée. Elle devrait dépasser les 52 M€ en 2019 alors qu'elle n'était que de 21,3 M€ lors de la création du premier fonds en 2011.

Par ailleurs, les fortes augmentations de dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS) que nous avons connues depuis 2009 se poursuivent. **Le reste à charge pour le Département, lié à la non-compensation par l'Etat du coût des AIS, ne cesse de s'alourdir et de peser sur nos finances.** Ainsi, le désengagement de l'État représente, en cumulé depuis 2009, un manque à gagner de plus de 2 milliards d'euros.

Face à ces contraintes, le Département s'est engagé, depuis 2009, dans un effort de réduction de ses dépenses de fonctionnement permettant de dégager des marges de manœuvre pour investir sur notre territoire et sanctuariser la solidarité territoriale. Ainsi, le taux d'épargne brute devrait avoisiner les 12 % fin 2018, encore en progression par rapport à 2017 et 2016.

Il convient de rappeler qu'en parallèle, et pour la 4^{ème} année consécutive, **le Département se désendette. Fin 2018, le stock de dette aura diminué de plus 100 millions en quatre ans** et notre capacité de désendettement sera inférieure à six ans.

Contrairement aux collectivités qui connaissent des difficultés de gestion, **le Département n'a donc pas besoin que l'Etat lui dicte ses règles en matière de stratégie financière.** C'est pour cette raison, et également parce que nous considérons que la fixation unilatérale par l'Etat d'objectifs financiers aux collectivités locales est contraire à l'esprit des lois

de décentralisation, que, comme vous le savez, **le Département a refusé de signer le contrat financier.**

Pour autant, et comme nous nous y sommes engagés, les objectifs imposés par l'Etat seront largement atteints, tant s'agissant de la rationalisation des dépenses de fonctionnement que de la maîtrise de la dette, puisque la bonne gestion des deniers publics est notre priorité depuis 10 ans maintenant.

Cette saine gestion, reconnue par la chambre régionale des comptes dans son dernier examen de gestion, sera poursuivie en 2019.

Elle sera poursuivie et même amplifiée.

Tout en maintenant le cap d'une gestion rigoureuse, d'un investissement élevé et d'un désendettement, je souhaite également faire bénéficier les contribuables maralpins de cette politique vertueuse.

La très bonne gestion financière de notre collectivité doit en effet profiter aux particuliers et aux entreprises qui, par leurs impôts, nous permettent de financer les politiques solidaires et structurantes que nous menons.

Aussi, je vous propose, dès le vote du budget primitif 2019, de diminuer de 5 % le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Je vous rappelle que le taux départemental de 12,42 %, est déjà nettement en-dessous de la moyenne des départements de même strate démographique, située à 16,42 %. Dès 2019, ce taux baissera à 11,8 %.

Cette décision audacieuse, je la perçois comme la traduction de la solidarité du Département envers ses habitants qui œuvrent chaque jour au dynamisme de notre territoire. Je veux également envoyer un signal fort aux entreprises et aux investisseurs afin de renforcer l'attractivité économique des Alpes-Maritimes.

Cette volonté de redistribution permettra une économie de 15 M€ pour les contribuables maralpins.

La baisse de cet impôt n'aura pas d'impact sur notre niveau élevé des dépenses d'investissement compte tenu de la bonne tenue des DMTO et d'un niveau de dépenses de fonctionnement toujours plus maîtrisé. **La maîtrise de la dette sera également poursuivie.**

L'Etat et les collectivités locales utilisent trop facilement le levier fiscal pour compenser la hausse de leurs dépenses qu'ils n'osent pas maîtriser par des mesures courageuses.

Notre approche est totalement inverse. La pression fiscale insupportable doit baisser dans notre Département afin de rendre ce territoire encore plus attractif.

Cette baisse de l'impôt, combinée à nos investissements innovants, avec les politiques du *Green deal* et du *Smart deal* doivent ainsi permettre d'attirer de nouvelles entreprises et d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble de nos concitoyens.

Telles sont les grandes orientations du budget 2019 qui sont détaillées ci-après.

*

* *

I / Les recettes du Département des Alpes-Maritimes

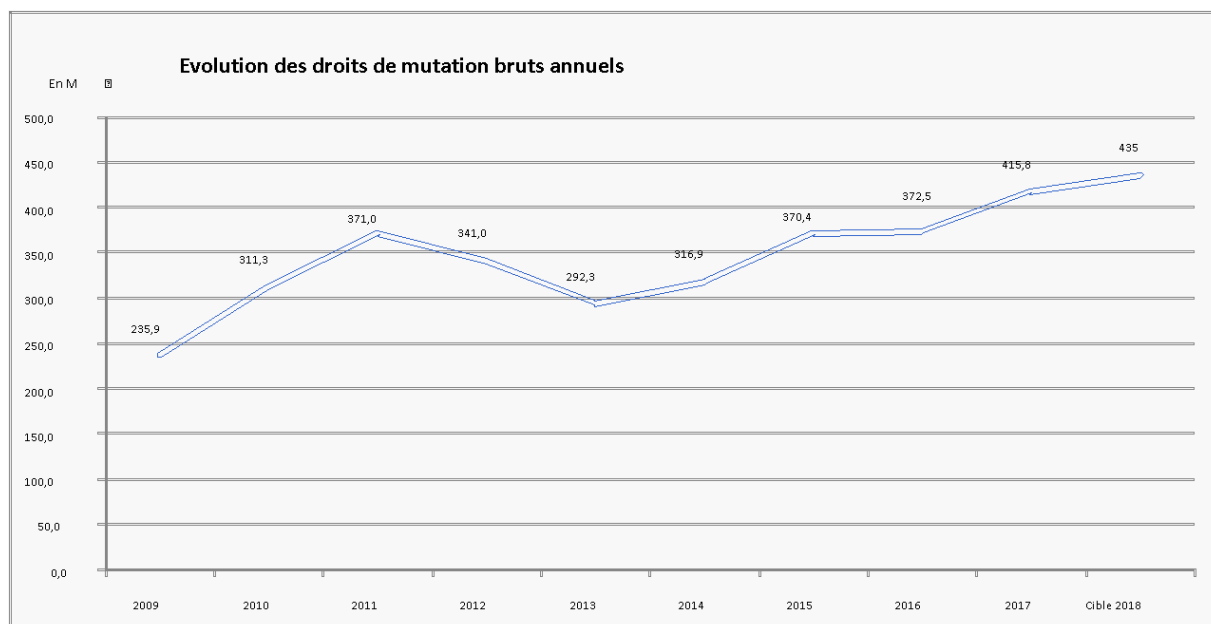
1/ Les dotations et les recettes fiscales

Les recettes du Département sont principalement constituées de nos ressources propres, des dotations et des compensations de l'État.

a/ Une DGF stabilisée à son niveau le plus bas après quatre années de baisse
Après quatre années consécutives de baisse, la DGF s'est stabilisée à 41 M€ et devrait être reconduite à ce niveau en 2019. Pour mémoire, elle s'élevait à 130 M€ en 2013.

b/ Des droits de mutation toujours dynamiques
Si la tendance se poursuit jusqu'à la fin de l'année, l'estimation annuelle des encaissements de droits de mutation est cette année encore en hausse par rapport à l'exercice précédent. Une cible avoisinant les 435 M€ est retenue pour 2018.

Selon nos estimations et les retours de nos partenaires institutionnels (banques et notaires), le marché immobilier devrait conserver un certain dynamisme en 2019.



c/ Une baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

Depuis 2009, le Département a fait le choix de la stabilité fiscale. Le montant des recettes est de 290 millions au BP 2018.

Je vous propose de diminuer ce taux en 2019 de 5 %, passant ainsi de 12,42 % à 11,8 %. Cela représente une moindre recette de 15 M€ qui sera compensée par la bonne tenue des DMTO.

d/ Une CVAE stable

La part départementale de CVAE, qui n'est plus que de 23,5 % après le transfert à la Région de la compétence transports en 2017, représente une recette prévisionnelle de l'ordre de 70 M€ en 2019.

2/ L'impact des mécanismes de péréquation

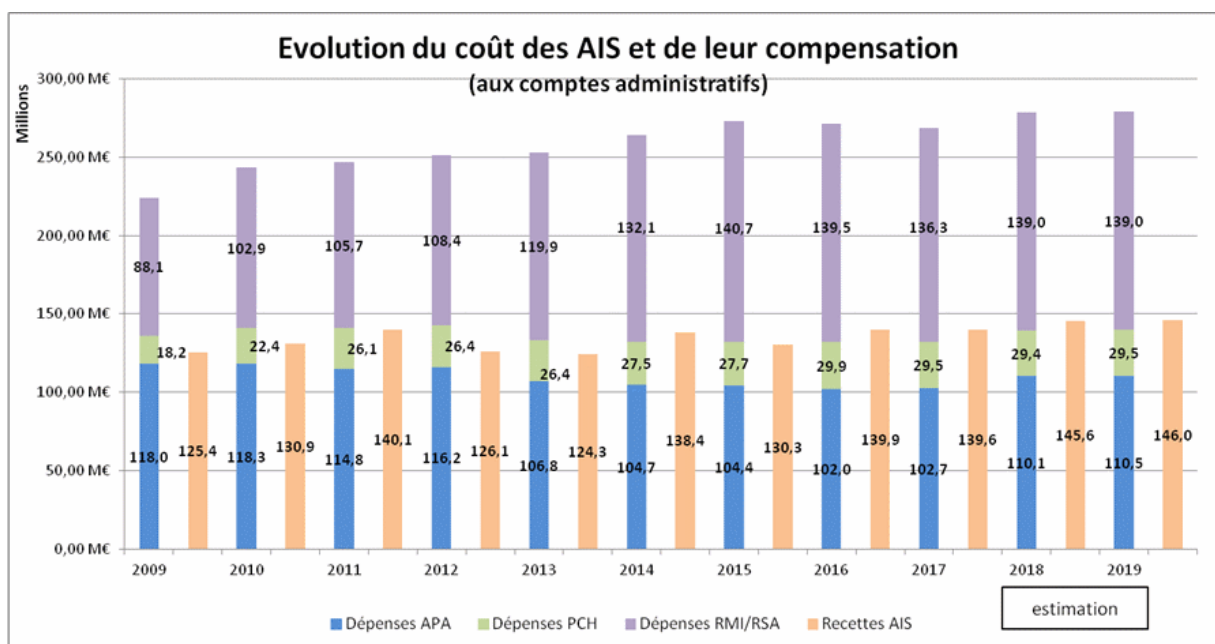
Les ponctions sur nos recettes liées à la péréquation horizontale sont estimées à plus de 52 M€ pour 2019.

Cette péréquation horizontale avait été mise en œuvre à compter de 2011 pour le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) puis amplifiée en 2014 avec le fonds de solidarité.

Ce mécanisme, uniquement basé sur le niveau de recettes des DMTO, ne tient pas compte de la baisse de la DGF supportée par le Département ni des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

3/ La non-compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS)

La non-compensation par l'Etat des allocations individuelles de solidarité pèse de plus en plus fortement sur le budget du Département. Le reste à charge est passé de 99 M€ en 2009 à une estimation de 140 M€ en 2018. En cumulé sur cette période, cette non-compensation par l'État représente près de 1 240 M€ de charge nette pour le Département.



4/ Prospective en matière de dette

a/ La poursuite du désendettement engagé en 2015

Depuis 2009, le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. Ainsi, l'emprunt était limité à 50 M€ au BP 2018. En 2019, le niveau envisagé devrait être identique à celui de 2018, permettant un désendettement de plus de 115 M€ en cinq ans.

b/ Une structure de dette au risque très faible

Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître un pourcentage de plus de 95 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

c/ Une épargne qui s'améliore

Malgré la baisse des recettes de l'Etat, la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la bonne tenue des DMTO permettent une progression de l'épargne brute.

Elle s'élevait à 122,5 M€ en 2016, 133 M€ en 2017 et progresse encore en 2018 où elle devrait avoisiner les 140 M€.

Le taux d'épargne brute devrait dépasser les 11 % fin 2018.

La capacité de désendettement du Département passera sous la barre des six ans au compte administratif 2018.

II/ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Afin de maîtriser les conséquences de la diminution des recettes de l'Etat et la hausse des dépenses, notamment dans le champ social, le Département s'est engagé depuis 2009 dans un vaste plan d'économie.

Les recettes de l'Etat n'ont jamais été aussi faibles que depuis 2017 avec d'une part la baisse sans précédent de la DGF (- 66 % passant de 130 M€ à 41,9 M€) et, d'autre part, la non-compensation des AIS qui se dégrade d'année en année.

Après un léger recul du RSA en 2017 lié notamment aux actions d'insertion menées par le Département ainsi qu'à la lutte contre la fraude, les dépenses liées aux AIS devraient repartir à la hausse en 2018 et 2019 compte tenu du contexte économique national qui ne s'améliore pas.

Malgré cette contrainte, le Département arrive à stabiliser ses dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre les politiques publiques utiles à nos concitoyens, les dépenses propres de l'administration sont optimisées d'année en année, avec la maîtrise de la masse salariale grâce au non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, la diminution du parc de véhicules et la réduction des frais de fonctionnement courants. Le développement du numérique, accéléré par le Smart deal lancé dès 2017, permet également de développer des services à la population à moindre coûts. L'ensemble de ces mesures s'est traduit, à périmètre constant (hors transferts Métropole et fonds de péréquation et de solidarité) par une stabilisation des dépenses de fonctionnement depuis 2009.

L'optimisation des dépenses courantes de la collectivité demeurera une priorité du budget 2019.

1/ La gestion des ressources humaines

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est intimement liée au pilotage de la masse salariale, à travers notamment l'évolution des effectifs de la collectivité. Regroupant 5 035 agents fin 2008, on comptabilise aujourd'hui 4 261 agents, soit 3 919 agents en poste hors assistantes familiales.

En 2019, la vigilance apportée à l'évolution des effectifs sera toujours importante, mais s'appuiera sur une étude attentive apportée aux besoins des services, dans un souci permanent de maintenir un service public de qualité, notamment de proximité dans le secteur social ou dans les collèges.

Par ailleurs, le Département accompagne pleinement les agents dans ces efforts de productivité, avec la mise en œuvre des chantiers d'envergure suivants :

- L'évolution de la prime au mérite :
Le complément indemnitaire annuel (CIA) mis en œuvre l'année dernière, est une prime de performance attribuée aux agents les plus méritants à la fin de chaque année. Ce dispositif a fait l'objet dès cette année d'une évolution avec une augmentation de 400 000 € de l'enveloppe consacrée au CIA, s'ajoutant au 1 M€ alloué en 2017, afin de récompenser un plus grand nombre d'agents méritants.
- L'évolution du nouveau régime indemnitaire :
« L'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise » (IFSE), constitue le second volet du RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire permet de valoriser à la fois les responsabilités d'encadrement sur les fonctions réellement exercées par les agents, mais aussi leurs expertises techniques et leurs sujétions particulières. Ce système auquel il a été consacré 700 000 € supplémentaires, fera l'objet d'ajustements et d'un déploiement progressif sur les cadres d'emplois non-éligibles à ce jour.
- L'aide à la souscription d'un contrat de prévoyance en année pleine :
L'aide sociale au profit des agents a été améliorée en juin 2017 par la mise en place d'une participation financière de la collectivité à la souscription de contrats de prévoyance. En 2018, ce dispositif a bénéficié à plus de 40 % des agents du Département pour un coût de 500 000 €.

Malgré l'impact de certaines réformes catégorielles comme le passage en catégorie A des assistants sociaux éducatifs, la masse salariale devrait être contenue. Cette prévision devra toutefois être revue en cas de nouvelles mesures gouvernementales concernant la fonction publique, comme la revalorisation des indemnités de mission des agents ou l'évolution du dispositif des contrats aidés.

2/ Une administration toujours plus économe et modernisée grâce au numérique

En 2019, le Département poursuivra l'adaptation numérique de ses actions publiques, qui s'inscrit dans la démarche du Smart deal lancée par l'exécutif départemental en 2017.

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des métiers de l'administration départementale dans leur transformation digitale, en particulier par les démarches de simplification et de dématérialisation, l'apport d'outils et d'applications modernes permettant de proposer des services efficaces et innovants. Ainsi en 2019, le Département proposera un formulaire en ligne de demande d'APA et de suivi de l'avancement des dossiers.

Il s'agit également dans ce cadre de préparer et participer à l'accompagnement des personnels dans les nouveaux usages.

La modernisation des infrastructures techniques se poursuivra avec la mise en place de solutions internes ou externes, visant la disponibilité 24h/24 7j/7 des ressources techniques, le partage sécurisé de données, les sauvegardes et les plateformes de stockage.

La mise en œuvre d'une politique de gestion de la donnée doit être amorcée en 2019 : collecte, organisation, diffusion. Celle-ci fait partie intégrante de la stratégie numérique du Département, et permet grâce à l'ouverture de certaines données de favoriser l'émergence de nouveaux services.

Enfin, la modernisation du socle technique s'inscrit nécessairement dans l'objectif de garantir la meilleure confiance numérique possible en regard des enjeux pour la collectivité avec la mise en œuvre du plan d'actions de la politique de sécurité des systèmes d'information et des actions de protection du patrimoine informationnel, dont celui des données à caractère personnel avec un projet d'anonymisation et du pré-archivage des données à caractère social.

3/ La poursuite de nos actions en termes de sécurité et de solidarité territoriale

Le Département a toujours fait de la sécurité des populations et des biens une priorité absolue. Il maintient ainsi son soutien au SDIS et poursuit son plan sécurité dans les collèges. Nos agents de FORCE 06 poursuivront également en 2019 les missions opérationnelles qui leur seront confiées dans le domaine des risques naturels, notamment au sein du réseau forestier de surveillance et d'alerte.

La solidarité territoriale, autre priorité départementale, se traduit également par les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne, qui soutiennent l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays. Par ailleurs, un accompagnement technique, stratégique et financier de l'abattoir du Mercantour sera programmé en 2019.

4/ La solidarité envers les populations les plus fragiles

La solidarité étant au cœur de l'action du Département, chef de file des politiques sociales, nous poursuivrons activement nos actions en ce domaine en 2019, en continuant la

signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour adapter l'offre d'accueil aux besoins.

Pour les personnes âgées, dans le cadre du plan Seniors, une des mesures principales est le plan d'adaptation des logements aux défis du vieillissement lancé en 2014. Il participe à répondre à l'enjeu du maintien à domicile des personnes âgées. L'ambition pour 2019 est d'ouvrir avec les partenaires du secteur une réflexion plus large notamment sur le logement des seniors, sur la prévention, sur le soutien aux aidants et sur l'amélioration de l'accompagnement à domicile des seniors dans la perspective de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental 2019-2023.

De plus, en matière d'EHPAD, le plan d'investissement de 20 M€ lancé en 2018 sera poursuivi pour soutenir la réalisation de gros travaux de réhabilitation et/ou de construction de nature à améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes et les conditions de travail des personnels. 66 lits autorisés financés viendront compléter la capacité d'accueil et des expérimentations seront menées telles que « l'EHPAD hors les murs ».

En parallèle, le plan de modernisation des EHPAD publics par l'augmentation des taux de subventions aux communes se poursuit.

Pour les personnes handicapées, une concertation sera lancée en 2019 pour renouveler le schéma départemental du handicap qui arrive à échéance.

Concernant l'hébergement en établissement, deux appels à projets permettront de proposer des places de FAM et de SAMSAH supplémentaires et une attention particulière sera portée à l'accompagnement à domicile des bénéficiaires de la PCH.

L'année 2019 sera également marquée par la mise en place, avec la MDPH, du dispositif de la « réponse accompagnée pour tous » dont l'ambition est de trouver des solutions à toutes les personnes en situation d'handicap.

Pour l'enfance, le Département poursuivra en 2019 son engagement en appliquant une politique globale et cohérente, au plus près des besoins, en agissant en prévention pour les jeunes publics et les familles (PMI notamment), mais également en assurant, dans le cadre de ses missions obligatoires, la mise en œuvre et le financement des mesures administratives ou de justice supplémentaires (AED, AEMO) pour répondre à l'augmentation des besoins. La diversification des réponses d'accueil déjà engagée (Placements à domicile - PAD, développement de places en appartements diffus) sera poursuivie.

Enfin, sur la question des MNA, le Département poursuit son action pour faire face aux flux et adapte son dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'accompagnement de ces mineurs.

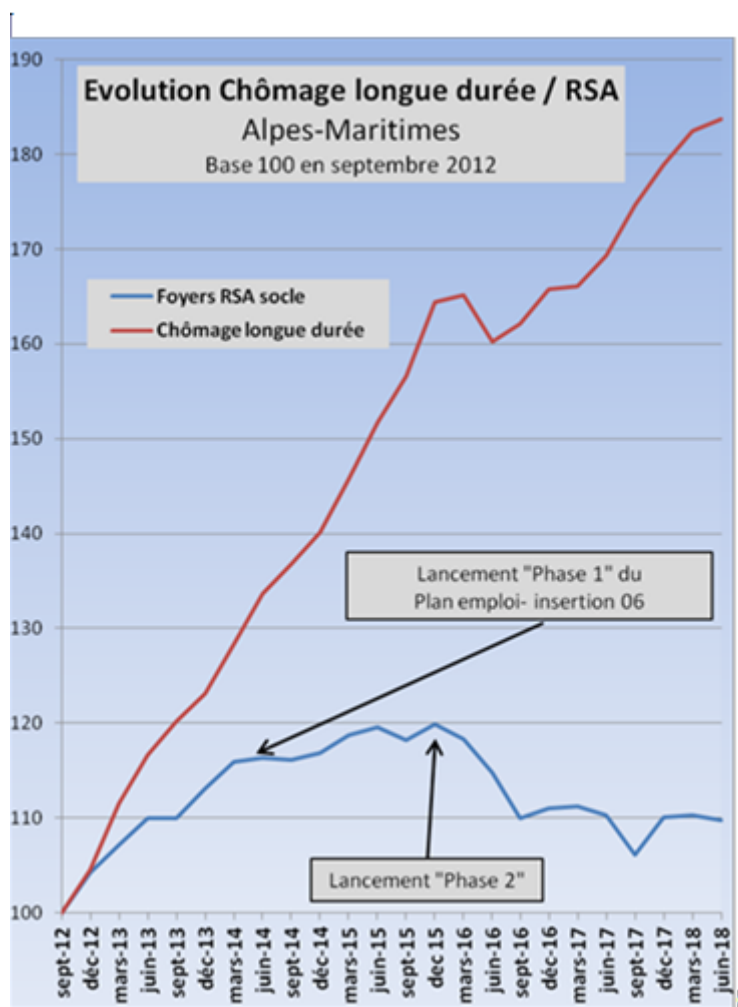
Pour la santé, le Département poursuit sa politique ambitieuse permettant de lutter contre les inégalités d'accès à l'offre de soins pour tous en favorisant les innovations technologiques et la recherche.

En matière de santé sexuelle, de dépistage et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le Département a sollicité auprès de l'ARS le renouvellement de l'habilitation pour les cinq prochaines années du Cegidd, qui accomplira des actions de PrEP (prophylaxie pré-exposition).

Pour 2019, le Département poursuit son action en faveur du dépistage et de la prévention des cancers (sein, colorectal et utérus), de la lutte anti-vectorielle (contre les moustiques vecteurs de maladies humaines, comme la dengue, le zika, le chikungunya, le virus West Nile...).

Concernant la politique RSA, le Département poursuivra le plan emploi-insertion 06 lancé en 2014 dont les résultats sont particulièrement encourageants grâce à la politique équilibrée menée, qui associe accompagnement vers l'emploi et contrôle du juste droit.

En dépit d'un contexte économique difficile et de la croissance du chômage de longue durée, le nombre d'allocataires du RSA a ainsi baissé.



Cette stratégie sera poursuivie en 2019, avec un accent particulier mis sur l'insertion professionnelle grâce à des moyens financiers supplémentaires du Fonds social européen qui viendront en appui à cette politique (10 millions d'euros pour la période 2018-2020).

Tandis que la politique de contrôle du versement à bon droit de l'allocation RSA sera poursuivie et déclinée en trois volets : contrôle à l'ouverture du RSA, lutte contre la fraude et suspension pour absence de démarches d'emploi ou d'insertion.

5/ Le soutien à l'aménagement du territoire, aux activités culturelles et à la recherche et l'enseignement supérieur

Sous l'impulsion du comité d'experts Smart deal, le Département développe des projets innovants à dominante numérique, visant à apporter des services évolués ou favoriser les usages numériques auprès des usagers de la collectivité dans le cadre de la dématérialisation des services publics.

En particulier des projets numériques sont engagés dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'éducation. Une initiative est également amorcée afin de porter la thématique de l'intelligence artificielle, avec une démarche pionnière du Département visant à favoriser l'information et le développement de cette discipline et de ses domaines d'applications aux services des usagers dans le cadre de programmes internes ou d'initiatives économiques locales.

En ce qui concerne les Maisons du Département, elles accentueront leur engagement en faveur de l'accompagnement et de la médiation numérique des populations. Les efforts se concentreront sur plusieurs volets :

- l'adaptation des locaux aux nouvelles exigences de la relation entre administration et usagers,
- l'amélioration de la qualité de l'offre numérique,
- l'accompagnement des équipes dans la transition du métier d'accueil,
- l'organisation d'ateliers numériques destinés au public pour lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Le Département œuvre également à développer le rayonnement culturel du territoire notamment au travers d'évènements internationaux. Ainsi, après avoir accueilli en 2018 des expositions d'artistes de renommée comme Moya ou Raymond Depardon, le Département confirme encore en 2019 sa politique culturelle dynamique en proposant une grande exposition en collaboration avec la Fondation Yves Saint-Laurent-Pierre Bergé au musée des Arts asiatiques.

Le Département renouvèlera également son soutien pour la deuxième édition au Festival des Séries à Cannes.

En matière d'enseignement supérieur-recherche, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le Département prévoit d'engager une aide de 500 000 € en 2019, en faveur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour le volet équipement du Campus Santé Vieillessement Cancer.

III/ La poursuite d'une politique d'investissement dynamique et de solidarité territoriale

En 2019, le Département poursuivra ses efforts d'investissement en maintenant à un haut niveau l'enveloppe budgétaire qui leur est consacrée.

1/ La solidarité territoriale

Pilote et animateur de la politique d'aménagement numérique, le Département soutient le déploiement du très haut débit à travers l'actualisation et l'approfondissement du Schéma directeur départemental d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes. La contribution au SICTIAM sera ainsi renouvelée en 2019.

Par ailleurs, notre collectivité copilotera également avec la Préfecture des Alpes-Maritimes la mise en œuvre du nouveau dispositif d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile. Cela s'ajoute aux actions engagées en matière de diffusion publique de la TNT, avec 8 relais exploités desservant plus de 10 000 foyers.

En matière de logement, afin de continuer à offrir aux populations un cadre de vie de qualité notamment dans le cadre du programme de renouvellement urbain, le Département renforcera son engagement auprès de l'opérateur départemental Habitat 06 en augmentant sa participation au capital.

2/ L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des collégiens

➤ *Accueillir les élèves dans les meilleures conditions*

De nombreuses opérations seront livrées en 2019, comme notamment les gymnases des collèges Emile Roux au Cannet et Victor Duruy à Nice, ou encore les travaux de restructuration de la demi-pension du collège Henri Matisse à Nice et ceux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var.

➤ *Garantir la sécurité physique et numérique des collégiens*

Le Département poursuivra ses efforts en matière de sécurité des élèves engagé dès 2016 au travers du plan sécurité des collèges. Cette année encore des travaux seront engagés afin d'améliorer le contrôle d'accès des collèges, renforcer les clôtures, densifier la vidéo-protection et généraliser les systèmes d'alerte et d'alarme.

En 2019, sera généralisée à tous les collèges équipés de cartables numériques, la mise en place d'un logiciel de contrôle parental pour éviter que les élèves puissent, à leur domicile, accéder à des contenus inappropriés. Il sera également déployé l'équivalent d'une classe mobile par collège dans les établissements non encore équipés, bénéficiant du haut débit.

3/ L'environnement et la gestion des risques naturels

Avec la mise en œuvre du Green deal, le Département a placé les enjeux du développement durable et de la préservation de l'environnement au cœur de l'action départementale.

Dans le domaine de la gestion des déchets, le Département apportera en 2019 sa contribution au plan régional de prévention et d'élimination des déchets aux côtés des autres partenaires.

Il renforcera la collecte sélective au sein des bâtiments départementaux, afin d'optimiser les tonnages valorisés de papier, de carton, de verre et développera auprès des collèges candidats l'accompagnement technique nécessaire pour l'utilisation de composteurs. Il poursuivra par ailleurs une réflexion pour proposer, au sein des collèges, une politique d'optimisation de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant l'énergie, les missions d'assistance technique des collectivités apportées en complément des aides financières du Département, et visant à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise des dépenses en énergies, seront poursuivies. En 2019, le Département accompagnera la mise en œuvre du projet de centrale solaire au sol d'une puissance de 11,5 MW retenu par la Commission de régulation de l'énergie sur les terrains départementaux à Saint-Auban.

Dans le domaine du milieu marin, le Département développera en 2019 la gestion opérationnelle de l'aire marine protégée de Théoule-sur-Mer. Il poursuivra par ailleurs les opérations de suivi des 4 zones marines protégées existantes.

Le Département poursuivra ses efforts de protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes afin de préserver, entretenir et aménager les 19 parcs naturels départementaux accueillant chaque année plus de 2,5 millions de visiteurs.

Dans le domaine de la forêt, le Département reconduira sa politique de soutien à l'exploitation forestière au travers des aides incitatives destinées à compenser les contraintes locales d'exploitation, des aides à l'investissement des entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation et des partenariats avec les associations de la filière bois.

Le Département renouvèlera en 2019 sa contribution au SMIAGE, établissement public territorial de bassin, en vue de protéger les populations des risques d'inondation.

4/ Poursuivre le développement des infrastructures routières et portuaires

a/ Les infrastructures routières

En 2019, le Département poursuivra sa politique d'investissement d'entretien, de rénovation et d'optimisation de son réseau routier de 1 705 km comprenant plus de 1 000 ouvrages d'art. Il accentuera ses actions en matière de politique cyclable et de lutte contre l'autosolisme en développant les liaisons cyclables et les parkings de covoiturage.

L'ensemble de la réalisation de ces projets s'inscrira dans un contexte de maîtrise des dépenses et dans le cadre d'un schéma routier dont les enjeux sont :

- la route au quotidien (se déplacer plus facilement tous les jours),
- la route durable (pour une route plus écologique et économique),
- la route connectée (pour une route intelligente).

La modernisation, la sécurisation et la préservation du patrimoine routier départemental s'effectuera avec un souci de recherche du meilleur coût global.

Au cours de cet exercice seront poursuivis les différents programmes de travaux d'entretien et de conservation, ainsi que la réalisation de projets structurants concernant notamment :

- la RD 6185 Pénétrante Cannes-Grasse : études et travaux de préparation pour l'échangeur de la Paoute et du prolongement entre RD 9/ Jean Girard,
- les études et travaux préparatoires à la réalisation de la dernière section de la liaison intercommunale de la Siagne (L2 nord),
- les études et travaux de mise en sécurité des tunnels.

Par ailleurs, le Département supportera les dépenses liées à des cofinancements tels que les fonds de concours destinés à l'amélioration des échangeurs autoroutier des Tourrades à Mandelieu, de Mougins, d'Antibes et de Beausoleil.

b/ Les ports

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Département a repris en régie le port de Villefranche-Darse. Il poursuit sa politique de conservation, de valorisation et d'entretien des deux ports départementaux de Villefranche-sur-Mer (Darse et Santé).

Le Département poursuivra également son soutien aux pêcheurs professionnels ainsi qu'à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

5/ Soutien à l'innovation dans le domaine de la santé

Après 10 éditions très fructueuses et 30 M€ investis par le Département (pour 223 projets), la dynamique engagée avec les appels à projets santé mérite de se poursuivre pour soutenir l'excellence et l'innovation médicale dans les Alpes-Maritimes, et répondre aux défis contemporains. La lutte contre la désertification médicale sur notre territoire constituera également une priorité, avec le maintien des aides financières apportées à l'installation de professionnels de santé et paramédicaux. En parallèle, le plan de modernisation des EHPAD publics par l'augmentation des taux de subventions aux communes se poursuit.

IV/ État des engagements pluriannuels

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexés au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiement correspondants.

*

* *

Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

En conclusion, je vous propose :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ANNEXE AP AE AU DOB 2019

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP/AE de stock	Besoin AP/AE 2019	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
Investissement (AP)						
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	1 200 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	2 500 000,00 €	- €	- €	- €	- €	2 500 000,00 €
IMMOBILISATIONS PMI	19 664,25 €	10 000,00 €	8 172,15 €	10 000,00 €	10 000,00 €	1 492,10 €
APPEL A PROJET SANTE	19 217 949,53 €	1 500 000,00 €	9 939 728,45 €	3 990 000,00 €	3 990 000,00 €	2 798 221,08 €
IMMOBILISATIONS SANTE	11 827,85 €	10 000,00 €	1 612,96 €	10 000,00 €	10 000,00 €	214,89 €
EQUIPEMENT ADMINISTRATION	17 490 144,78 €	4 962 000,00 €	10 825 093,87 €	3 998 000,00 €	3 928 000,00 €	3 701 050,91 €
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL - PRETS	229 415,00 €	49 000,00 €	75 726,18 €	127 000,00 €	49 000,00 €	26 688,82 €
BAT. DESTINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES	7 792 643,28 €	1 000 000,00 €	2 301 780,20 €	790 000,00 €	1 175 000,00 €	4 525 863,08 €
BATIMENTS ACTION SOCIALE	13 112 118,18 €	2 000 000,00 €	2 186 945,65 €	1 881 000,00 €	2 700 000,00 €	8 344 172,53 €
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	23 578 599,32 €	8 500 000,00 €	5 333 232,43 €	4 225 000,00 €	3 716 000,00 €	18 804 366,89 €
ROUTES SCHEMA POINTS NOIRS	42 274 823,18 €	18 780 000,00 €	20 058 383,94 €	9 211 526,23 €	10 250 000,00 €	21 534 913,01 €
AMENAGEMENT TERRITOIRE CADRE DE VIE	82 917 421,12 €	17 027 000,00 €	36 341 409,94 €	15 728 000,00 €	15 728 000,00 €	32 147 011,18 €
PATRIMOINE ROUTIER	113 616 506,44 €	22 905 000,00 €	66 974 823,37 €	18 900 000,00 €	14 900 000,00 €	35 746 683,07 €
SUBVENTIONS DEPLACEMENTS	56 586 224,35 €	10 000 000,00 €	10 379 598,41 €	100 000,00 €	4 300 000,00 €	51 806 625,94 €
EQUIPEMENTS RESEAUX DEPLACEMENTS	18 782 691,16 €	3 000 000,00 €	8 023 301,37 €	3 574 000,00 €	2 524 000,00 €	7 661 389,79 €
AIDE A LA PIERRE	105 718 843,03 €	10 000 000,00 €	68 687 845,66 €	9 621 000,00 €	9 621 000,00 €	27 788 997,37 €
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	7 352 000,00 €	1 081 000,00 €	4 420 000,00 €	1 476 000,00 €	1 507 000,00 €	1 030 000,00 €
AGRICULTURE	8 294 526,02 €	910 000,00 €	2 087 571,40 €	2 855 000,00 €	2 705 000,00 €	1 556 954,62 €
ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI	4 477 078,29 €	410 000,00 €	1 981 437,36 €	410 000,00 €	500 000,00 €	1 995 640,93 €
TOURISME	3 280 233,65 €	500 000,00 €	1 694 471,55 €	471 000,00 €	500 000,00 €	1 114 762,10 €
TRANSPORTS	495 400,45 €		451 566,58 €	- €	- €	43 833,87 €
TRANSPORT MULTIMODAL	97 320 824,33 €	4 000 000,00 €	69 038 110,42 €	3 000 000,00 €	4 000 000,00 €	25 282 713,91 €
TRANSPORTS MANDAT GESTION	180 000,00 €		122 570,82 €	- €	- €	57 429,18 €
PORTS	396 812,66 €		353 580,89 €	15 000,00 €	- €	28 231,77 €
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	118 671 674,56 €	10 000 000,00 €	59 370 323,78 €	12 146 207,00 €	13 222 000,00 €	43 933 143,78 €
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	348 567 546,61 €	40 266 000,00 €	208 080 701,82 €	46 047 793,00 €	44 889 000,00 €	89 816 051,79 €
SMIAGE	38 883 400,00 €	4 000 000,00 €	8 867 862,68 €	14 000 000,00 €	14 000 000,00 €	6 015 537,32 €
GENDARMERIES COMMISSARIATS	2 397 935,83 €	900 000,00 €	583 139,88 €	800 000,00 €	780 000,00 €	1 134 795,95 €
HOTEL DE POLICE ST ROCH	5 000 000,00 €		- €	- €	- €	5 000 000,00 €
INCENDIES SECOURS	400 000,00 €		135 000,00 €	- €	- €	265 000,00 €
ESPACES NATURELS PAYSAGES	12 308 507,92 €	3 458 100,00 €	5 222 881,56 €	3 818 932,00 €	2 984 000,00 €	3 740 794,36 €
FORETS	2 390 529,82 €	852 000,00 €	702 753,00 €	720 000,00 €	680 000,00 €	1 139 776,82 €
ENTR. TRAV. PARCS NATURELS DEPT.	9 532 850,20 €		2 222 779,61 €	1 150 000,00 €	1 985 000,00 €	4 175 070,59 €
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	2 511 000,00 €	1 350 000,00 €	432 862,16 €	1 212 742,00 €	1 228 200,00 €	987 195,84 €

ANNEXE AP AE AU DOB 2019

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP/AE de stock	Besoin AP/AE 2019	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Restes à financer (exercices au-delà de 2019)
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE TERRITOIRE	4 800 000,00 €	4 000 000,00 €	- €	4 600 000,00 €	4 000 000,00 €	200 000,00 €
EVENEMENTS CULTURELS	302 983,65 €	90 000,00 €	149 166,15 €	90 000,00 €	90 000,00 €	63 817,50 €
PATRIMOINE CULTUREL	7 070 906,39 €	1 082 000,00 €	1 836 665,14 €	1 199 800,00 €	1 149 800,00 €	3 966 641,25 €
ENTR. TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	9 216 721,58 €	3 700 000,00 €	5 774 434,42 €	2 454 999,77 €	1 880 000,00 €	2 807 287,39 €
SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	1 991 017,95 €	400 000,00 €	654 083,90 €	339 083,00 €	400 000,00 €	997 851,05 €
PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	463 975,49 €	100 000,00 €	126 188,52 €	90 000,00 €	90 000,00 €	257 786,97 €
ECOLES DEPARTEMENTALES NEIGE MER	740 000,00 €	320 000,00 €	319 861,48 €	320 000,00 €	320 000,00 €	100 138,52 €
ENTR. TRAV. ECOLES NEIGE MER	5 200 553,20 €	500 000,00 €	2 467 556,35 €	745 000,00 €	770 000,00 €	1 717 996,85 €
CONSTRUCTIONS COLLEGES	62 393 803,83 €	620 000,00 €	21 410 913,77 €	15 321 000,00 €	15 321 000,00 €	10 960 890,06 €
REHABILITATIONS COLLEGES	50 900 619,51 €	8 090 000,00 €	10 463 939,31 €	9 703 400,00 €	8 895 000,00 €	29 928 280,20 €
MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	40 377 831,52 €	11 500 000,00 €	29 262 176,29 €	8 500 450,00 €	8 500 000,00 €	5 615 205,23 €
GYMNASES	28 900 863,21 €	4 400 000,00 €	6 550 371,60 €	7 540 000,00 €	7 540 000,00 €	11 670 491,61 €
EDUCATION MOYENS MATERIELS	7 934 795,24 €	2 200 000,00 €	5 163 607,06 €	2 350 000,00 €	2 150 000,00 €	471 188,18 €
VIE SCOLAIRE MATERIELS	8 726 240,61 €	2 300 000,00 €	2 332 801,38 €	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	4 093 439,23 €
ENTR. TRAV. BAT. ENSEIGNEMENT SUP	1 827 330,42 €	200 000,00 €	127 294,24 €	100 000,00 €	250 000,00 €	1 550 036,18 €
CAMPUS STIC	50 886 744,36 €		50 400 818,44 €	50 000,00 €	400 000,00 €	35 925,92 €
ENSEIGNEMENT SUP. RECHERCHE & VIE SCOLAIRE	35 883 369,52 €	1 100 000,00 €	10 812 644,51 €	3 008 067,00 €	3 048 000,00 €	20 114 658,01 €
Total investissement	1 485 126 948,29 €	208 072 100,00 €	754 757 790,65 €	219 500 000,00 €	219 485 000,00 €	499 456 257,64 €
Fonctionnement (AE)						
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	316 835,89 €		157 175,89 €	25 000,00 €	25 000,00 €	109 660,00 €
AGRICULTURE	1 585 000,00 €	350 000,00 €	443 434,71 €	296 000,00 €	353 000,00 €	842 565,29 €
TOURISME	940 787,00 €	500 000,00 €	145 811,46 €	150 000,00 €	280 500,00 €	864 475,54 €
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	300 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	300 000,00 €
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	3 147 675,41 €	620 000,00 €	1 362 081,69 €	203 604,00 €	156 865,00 €	2 045 124,72 €
ESPACES NATURELS PAYSAGES	252 000,00 €		34 000,00 €	- €	- €	218 000,00 €
FRAIS GENERAUX PERS. AGEES	1 305 000,00 €		- €	425 000,00 €	425 000,00 €	455 000,00 €
PREVENTION ENFANCE FAMILLES	1 330 000,00 €		- €	386 698,00 €	350 000,00 €	593 302,00 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE FAMILLES	450 000,00 €		- €	- €	- €	450 000,00 €
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION	16 300 000,00 €		3 288 940,54 €	2 660 000,00 €	2 900 000,00 €	7 451 059,46 €
CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	1 200 000,00 €	125 000,00 €	575 000,00 €	300 000,00 €	- €	450 000,00 €
Total fonctionnement	27 127 298,30 €	1 615 000,00 €	6 006 444,29 €	4 446 302,00 €	4 510 365,00 €	13 779 187,01 €